

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE**

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

**COMMUNE DE CHEVANNES
91750**



ORDRE DU JOUR

1- Nomination secrétaire de séance

2- Approbation du compte rendu du 8 Juin 2016

3- Administration et Organisation

3.1 Décision modificative au budget principal

3.2 Admission en non valeur débiteur

3.3 Délibérer sur le rapport d'activité 2015 du SIARCE et adhésion de la commune du Coudray-Montceaux au SIARCE

3.4 Délibérer sur le tarif de la sortie organisée par la commune : Cirque de Pékin en décembre

3.5 Remboursement aux familles du transport scolaire : collèges et Clémenceau

3.6 Convention avec le Centre de Gestion relative aux frais des médecins de la commission de réforme

3.7 Convention avec le Centre de Gestion pour les examens de labo de certains agents

3.8 Demande de transfert de la taxe GEMAPI au profit de la commune

4- Répartition des subventions pour les associations

5- Services Publics

5.1 Motion de soutien au personnel de l'Hôpital Clémenceau

6- Subventions

6.1 Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR : mise aux normes accessibilité pour le cimetière

6.2 Demande de subvention auprès du PNR pour l'aménagement des entrées de ville

6.3 Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Pacte Rural (implantation de commerce de proximité)

7- Décisions du 2e trimestre 2016

8- INFORMATIONS

6.1 PLU : registre à disposition des habitants

L'an deux mille SEIZE, le vingt huit septembre , à dix neuf heures trente minutes, en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 3 Juin 2016, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire .

Étaient présents : Georges VALLET, Pascale AMIOT, Denise ECKERT, Christine LABORIE, Sami BEN OUADA, Simone LAMOURET, Chafika DERFOUL, Myriam FANGEAT, Didier GEOFFROY, Florence CHANLIAU, François CHANCEAU

Étaient absents excusés : Laura COLOMINA (pouvoir donné à Denise ECKERT), Claudine NOYELLE (pouvoir donné à Florence CHANLIAU), Aude AUDINET

Étaient absents : Sébastien LANNEAU, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Guy LANGEVIN, Thierry THOMAS

Date de convocation : 23/09/2016

Date d'affichage : 23/09/2016

Secrétaire de séance : Madame Christine LABORIE

19 heures 40, ouverture de la séance

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire déclare que, le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer

Il précise que Madame Aude AUDINET ne souhaite pas siéger au sein du conseil municipal mais que son refus nous est parvenu trop tardivement pour pouvoir inviter le suivant sur la liste, Monsieur Eric JOSSE, à ce présent conseil municipal. Celui-ci devrait recevoir un courrier dans ce sens prochainement.

1) Nomination du Secrétaire de Séance

Madame Christine LABORIE est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du 8 Juin 2016

Aucune observation particulière.

3) Administration et Organisation

3.1 Décision modificative au Budget Principal

Monsieur VALLET, adjoint aux finances, présente par le tableau ci-dessous la modification au budget, en considérant la rentrée inattendue de recettes substantielles en section de fonctionnement (droits de mutation et remboursement de sinistre)

Fonctionnement		
Compte	Dépenses	Recettes
011	24.261,79	
012	70.000,00	
74838		75.261,79
6419		10.000,00
7788		9.000,00
TOTAL	94.261,79	94.261,79

Madame CHANLIAU demande une précision sur le remboursement du sinistre de l'école. Réponse : le sinistre de la classe du préau de l'école du centre a été expertisé, les assurances prennent en charge les travaux et ont déjà versé une indemnité de sinistre.

Madame CHANLIAU demande également une explication sur la signification des droits de mutation. Réponse : Il est précisé que Madame PARIS répondra à cette question par écrit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote par

CONTRE	1
ABSTENTION	2
POUR	11

Approuve la décision modificative présentée ci-dessus

3.2 Admission en non valeur débiteur

Monsieur le Maire explique qu'à la demande de la perception, le conseil municipal est sollicité pour annuler une dette d'un contribuable chevannais (facture de cantine) d'un montant de 52€. C'est une dette impayée depuis plus d'un an malgré les relances de la perception.

Il est précisé que cette dette n'est pas pour autant effacée et qu'elle peut être réglée à tout moment par le débiteur

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **DONNE SON ACCORD** à l'admission en non valeur de la créance de 52€.

3.3 Délibérer sur le rapport d'activité 2015 du SIARCE et adhésion de la commune du Coudray-Montceaux au SIARCE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SIARCE a adressé son rapport d'activité de l'exercice 2015, approuvé en conseil syndical où toutes les communes adhérentes sont représentées, mais qui doit être soumis à validation par le Conseil Municipal de chaque commune. Ce rapport (volumineux) est consultable en mairie.

Après délibération, et à l'unanimité des membres, le conseil municipal approuve le rapport d'activité 2015 du SIARCE.

D'autre part la commune du Coudray-Montceaux a émis le souhait d'intégrer le SIARCE, décision approuvée en conseil syndical.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, le conseil municipal, **ACCEPTTE** l'adhésion de la commune du Coudray-Montceaux au SIARCE.

Monsieur le Maire, juste pour information et pour délibération au prochain conseil municipal, explique que suite à la démission de Monsieur CHASSERIEAU, délégué titulaire au SIARCE, doit être remplacé à ce syndicat.

Considérant cette démission et que la vacance à cette mission de délégué n'a pas été régularisée dans le délai d'un mois, c'est le premier adjoint qui devient par défaut délégué titulaire, à savoir Monsieur VALLET.

Monsieur VALLET étant déjà délégué suppléant de ce même syndicat, sera alors remplacé par une personne volontaire en qualité de suppléant au prochain conseil municipal.

3.4 Délibérer sur le tarif de la sortie organisée par la commune : Cirque de Pékin en décembre

Madame AMIOT explique que le tarif proposé par la commune pour la sortie au Cirque de Pékin, qui aura lieu en décembre prochain aux arènes de l'Agora à Evry est de 20€ (comprend le transport et la place au cirque).

Après délibération, et à l'unanimité des membres, **APPROUVE** ce tarif proposé aux chevannais de 20€ pour la sortie au Cirque de Pékin en décembre 2016.

3.5 Remboursement aux familles du transport scolaire : collèges et Clemenceau

Pour les transports scolaires des enfants de Chevannes, la participation de la commune s'élève à 49€ sur les cartes scolaires pour les collégiens et 119€ sur la carte de transport des élèves habitant Clemenceau.

Il est proposé de reconduire ces dispositions pour cette année scolaire 2016/2017.

Madame CHANLIAU demande si il y eu augmentation de tarif de la carte de transport ? Réponse nous n'avons pas eu connaissance d'une augmentation quelconque

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DECIDE** une prise en charge de 49€ sur les cartes scolaires pour les collèges et une prise en charge de 119€ sur la carte de bus des enfants habitant Clemenceau pour l'année scolaire 2016/2017.

3.6 Convention avec le Centre de Gestion relative aux frais des médecins de la commission de réforme

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion a saisi les communes adhérentes, suite à la reprise progressive des secrétariats du comité médical des départements du val d'Oise, des Yvelines et de l'Essonne. Cette reprise de compétence par le Centre de Gestion de la Grande Couronne occasionne une autre organisation et des frais sans prise en charge par l'Etat.

Le Centre de Gestion présente aux communes une convention de partenariat de prise en charge des frais des médecins de la commission de réforme et du comité médical et des expertises médicales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **APPROUVE** la convention présentée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion

3.7 Convention avec le Centre de Gestion pour les examens de labo de certains agents

Considérant la suspension et le non renouvellement des conventions de médecine par le Centre de Gestion dû aux départs non remplacés de plusieurs médecins, et afin d'assurer un suivi médical ou sanitaire des agents techniques susceptibles d'être soumis à des produits toxiques, la commune souhaite adhérer à un service d'examen de laboratoire réguliers (2 fois/an) en partenariat avec le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal DECIDE d'adhérer à ce protocole d'intervention pour la réalisation d'examen de laboratoire et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir.

3.8 Demande de transfert de la taxe GEMAPI au profit de la commune

20 heures 10 départ de Monsieur Sami BEN OUADA

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle compétence est dévolue à la CCVE par l'Etat : la gestion des zones humides et à compter de 2018 et plus précisément la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette compétence générera une taxe : la taxe GEMAPI, qui peut être pour 2017 versée à la commune et non à la CCVE, à hauteur entre 20 et 40€/habitant.

A la question, qui percevait cette taxe avant ? Réponse : cette taxe n'existait pas auparavant. C'est une nouvelle disposition dans le but de préserver et garder les zones humides.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'instaurer la taxe GEMAPI, qui pour 2017 serait versée à la commune.

Après délibération, et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal APPROUVE l'institution et la perception de la taxe GEMAPI au profit de la commune pour 2017.

4) Répartition des subventions pour les Associations

Monsieur Didier GEOFFROY présente le tableau de répartition des subventions qui restent à verser à certaines associations pour 2016. Les associations retardataires pour fournir les documents demandés utiles au versement de la subvention annuelle, sont à jour de cette modalité et leur subvention correspondante peut être versée.

Après délibération, et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal DECIDE de verser les subventions restantes aux associations suivantes :

- AS Football : 200€
- 4X4 PASSION : 1050€

5) Services Publics

5.1 Motion de soutien au personnel de l'Hôpital Clemenceau

Madame ECKERT prend la parole et donne lecture du texte de la motion de soutien au personnel de l'hôpital Clemenceau, remis à chaque conseiller en séance, accord solidaire avec la commune de Champcueil.

A l'unanimité tous les conseillers sont favorables pour déposer cette motion de soutien au personnel hospitalier de Clemenceau.

6) Subventions

6.1 Demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR : mise aux normes d'accessibilité pour le cimetière

Monsieur le Maire souhaite inscrire la commune pour une demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour le programme de mise aux normes de l'accessibilité au cimetière.

Après discussion et explication du projet, et après délibération le Conseil Municipal APPROUVE l'inscription de la commune à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) programme 2017 et AUTORISE Monsieur le maire à signer le dossier de subvention et les pièces y afférent.

6.2 Demande de subvention auprès du PNR : aménagement des entrées de ville

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement du rond point de l'aqueduc, resté à l'abandon depuis à peu près un an depuis l'intervention de VEOLIA pour pallier à une fuite en profondeur, et ce projet pourrait s'inscrire dans le programme de l'aménagement des entrées de villes financé par le Parc Naturel Régional.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal APPROUVE l'inscription de ce projet dans le programme d'aménagement des entrées de ville auprès du PNR et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dossier correspondant et les pièces afférentes.

6.3 Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du Pacte Rural : implantation de commerce de proximité

Le Conseil Régional a mis en place un dispositif régional d'aide aux commerces de proximité en milieu rural. Cette aide a pour objectif le maintien, la création, le développement ou la reprise de commerces de proximité dans les territoires ruraux et s'intitule le Pacte Rural.

Dans le cadre de la création de la salle culturelle, la commune souhaite y intégrer un café et de ce fait inscrire ce projet dans le programme du Pacte Rural et ainsi la possibilité d'une subvention, pouvant atteindre le montant maximal de 50.000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de déposer une demande de subvention pour la création du café intégré à la salle culturelle et autorise Monsieur le maire à signer le dossier et les pièces correspondantes.

7) Décisions du 2^e trimestre 2016

Monsieur VALLET prend la parole et énumère les décisions du 2 trimestre 2016, qui sont les suivantes :

2016/06 : fourniture et pose d'un SWITCH – école du centre – pour un montant de 138,00€HT

2016/07 : Sécurisation de l'église – pose de filets anti-chute matériaux – par la Sté HYDEAL pour un montant de 1920,00€HT

2016/08 : Mission de contrôle technique – travaux ateliers municipaux – Sté BUREAU VERITAS pour un montant de 4735,00€HT

2016/09 : Fourniture et installation sonorisation salle polyvalente - Sté EURYDICE – pour un montant de 13.220,67€HT

2016/10 : contrat de fourniture électricité (sites en tarif jaune) – EDF -

8) Informations

8.1 PLU : registre à disposition des habitants

Monsieur le Maire informe qu'au stade actuel de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'enquête publique va bientôt avoir lieu, que nous sommes dans l'attente de la nomination du commissaire enquêteur par Madame la Préfète. Le PLU devrait être prêt d'ici la fin de l'année.

Il est précisé que ce document ne sera pas transférable à la CCVE et ce suivant les décisions unanimes de toutes les communes adhérentes.

Un dossier « d'arrêt » du PLU est d'ores et déjà consultable en mairie à toute personne intéressée ainsi qu'un registre ouvert pour toutes observations.

Le Conseil Municipal ne sera sollicité pour voter qu'en début d'année 2017.

Il est bien entendu que le PLU sera disponible sur le site internet de la commune quand celui-ci sera entériné au niveau de la Préfecture et approuvé par le conseil municipal.

Madame NOYELLE a posé la question suivante : Madame GALLAND a démissionné du conseil municipal. Elle faisait partie du conseil d'administration du CCAS. Elle n'a pas été remplacée à cette instance alors qu'un nouveau membre du conseil a bien été nommé. Merci d'apporter la lumière législative sur le fait que le conseil municipal de Chevannes n'a pas délibéré pour remplacer ce membre.

Madame ECKERT prend la parole et explique le fonctionnement d'une commission de CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), et ajoute que suite aux différentes démissions successives, s'est créé une confusion dans la composition de cette instance.

De fait il conviendra de nommer un membre pour remplacer Mme GALLAND dans le collège des élus.

Il est proposé d'inscrire le point au prochain conseil municipal afin d'actualiser la composition du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.